



**ESM CHALLENGE DANCE**  
**RELEVEZ LE DEFI!**  
**REGLEMENT**



[www.enfantstarematch.com](http://www.enfantstarematch.com)

## Comment participer

Le mode de participation pour cet «ESM Challenge Dance» est la suivante :



Une seule participation par candidat

Disposer d'un compte Facebook valide

- Se rendre sur la page fan Facebook **Enfant Star et Match**, accessible à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/Association-Enfant-Star-et-Match-179863098721142/> puis sur le groupe Facebook dédiée à l'«ESM Challenge Dance» (ou sur le lien direct : <https://bit.ly/3nc4rHe> ) pour se faire inviter dans le groupe.

- « Liker » (c'est à dire avoir cliqué sur le bouton « J'aime ») de la publication d'«ESM Challenge Dance» figurant dans la Timeline de la page **Enfant Star et Match**,

- Suivre les instructions de participation détaillées sur le pdf téléchargeable sur <https://www.enfantstaretmatch.com/challenge-dance/>

- Le Participant devra réaliser une vidéo le représentant entrain de réaliser une chorégraphie «ESM CHALLENGE DANCE TENNIS» créative de sa composition sur notre musique mise à disposition sur notre chaine youtube via <https://bit.ly/3n3lhrV>

Une seule vidéo par participant est acceptée.

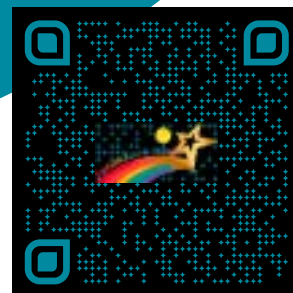
- Le Participant devra ensuite partager sa vidéo en l'accompagnant d'#ESMChallengeDance, via le groupe Facebook «ESM Challenge Dance» : <https://bit.ly/3nc4rHe> ainsi que via Messenger envoyer son nom, prénom, date de naissance et département de résidence ainsi que d'une autorisation parentale pour les enfants mineurs

- Enfin, Le participant devra engager le maximum de vues sur sa vidéo diffusée sur le groupe «ESM Challenge Dance» qu'il pourra aussi partager afin d'obtenir le plus de like pour devenir l'heureux gagnant.

Cet ESM Challenge Dance se déroule exclusivement sur la groupe Facebook **Enfant Star et Match**, accessible à l'adresse <https://bit.ly/3nc4rHe>

## Période du concours

Dès la mise en ligne de l'«ESM Challenge Dance», les participants auront un mois pour participer et envoyer leur vidéo sur le groupe Facebook «ESM Challenge Dance»



## Admissibilité

Disposer d'un compte Facebook valide.

L'«ESM Challenge Dance» est ouvert uniquement aux personnes résidant légalement en France et âgées d'au moins 13 ans (âge légal minimum pour avoir un compte Facebook) au moment de leur participation. Tous les participants de moins de 18 ans (« Mineur ») doivent obtenir le consentement de leur parent ou tuteur légal pour participer.

En autorisant un candidat à participer à cet «ESM Challenge Dance», le parent ou le tuteur légal de ce mineur déclare et garantit qu'il a lu, compris et accepté les conditions du présent règlement officiel au nom du parent ou du tuteur légal et du mineur.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique et/ou identifiant Facebook et/ou identifiant Instagram - pendant toute la période de cet «ESM Challenge Dance».

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.



## Sélection et désignation du gagnant

La sélection du gagnant se fera parmi l'ensemble des Participants dont les candidatures répondront aux critères de sélection et dont la vidéo aura recueilli le plus grand nombre de like (soit le plus grand nombre de « J'aime ») en un mois à compter de la mise en ligne d'«ESM Challenge Dance».

Les trois gagnants seront déterminés par le plus grand nombre de like sur leur vidéo diffusée sur le groupe Facebook «ESM Challenge Dance».

Les participants autorisent la vérification de leur identité.

Le non-respect du présent règlement entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## Conditions de remise du gain

Le gagnant sera sollicité dans les 7 jours suivant le tirage au sort, par la société organisatrice, afin de lui confirmer la nature du lot remporté et les modalités à suivre pour en bénéficier, via :

- un message privé Facebook

Il lui faudra dès lors communiquer ses coordonnées complètes (nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse mail et adresse postale en réponse au dit message de la société organisatrice.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 10 jours à compter de l'envoi de l'avis de son gain par la société Organisatrice sera réputé renoncer à celui-ci. Il sera alors déchue de son droit et le lot deviendra la propriété de l'Organisateur et pourra être attribué à un nouveau gagnant.

Il est rappelé que si les coordonnées du gagnant sont invalides, incomplètes ou erronées, il perdra le bénéfice de sa dotation.

Le lot sera adressé au gagnant par voie postale, en Colissimo, à l'adresse postale indiquée par le gagnant.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte ou vol de la lettre ou du colis par les services postaux.

## Lots «ESM Challenge Dance»

- 1er prix : Une trottinette électrique
- 2ème prix : Une raquette de tennis
- 3ème prix : Une raquette de padel



## Autorisation de Diffusion de l'Image des Participants

Du seul fait de sa participation à l'«ESM Challenge Dance», le participant autorise l'organisateur à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site internet et la page Facebook et/ou Instagram de l'organisateur, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que la dotation offerte pour cette opération.

La participation à la présente opération implique l'autorisation de diffusion de l'image des participants, s'ils sont déclarés gagnants, auprès de la Société organisatrice à reproduire et exploiter leurs participations, leurs noms et leurs images sur tous supports (site Internet ; Page Facebook ; Page Instagram; Chaîne Youtube, presse écrite ; radio ; télévision; événements ; etc...) à des fins de promotion de l'opération, dans l'année suivant celle-ci.

Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie outre le bénéfice de la dotation.

Les participants reconnaissent que l'utilisation de leur image ne constitue en aucune manière une obligation pour l'organisateur de l'opération.

De plus, les participants reconnaissent qu'ils n'auront pas de droit de regard sur les photographies sélectionnées. Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent règlement.

Les Participants reconnaissent et acceptent les caractéristiques du site Facebook qui permet et autorise dans certaines circonstances la diffusion du contenu mis en ligne par les participants, et des informations personnelles les concernant.

La Société Organisatrice ne saurait être responsable à ce titre de quelque manière que ce soit.

## Vie Privée

Le présent article prend en compte les règles en matière de protection personnelle imposées par le règlement général sur la protection des données (RGPD) en date du 25 Mai 2018.

Seules les informations nécessaires au bon déroulement d'«ESM Challenge Dance» et à la remise des lots en cas de gain sont collectées. Cet article a pour but de vous donner toutes les informations utiles sur la collecte, l'utilisation et les destinataires de vos données personnelles.

## Les données personnelles recueillies

Il s'agit uniquement des données d'inscription nécessaires au bon déroulement du jeu à savoir : Identifiant Facebook pour l'«ESM Challenge Dance» se déroulant sur le groupe Facebook «ESM Challenge Dance». Dans le cas où le participant est déclaré gagnant du «ESM Challenge Dance» : Il s'agit uniquement des données nécessaires à l'attribution du lot, à savoir : nom, prénom, adresse postale (code postal, ville, numéro de téléphone, date de naissance, adresse e-mail). Elles ne sont ni enregistrées ni sauvegardées dans un fichier informatique mais sont nécessaires à l'attribution du cadeau afin d'en justifier la remise.

## La société organisatrice

L'association loi 1901, «Enfant Star et Match»( à but non lucratif, reconnue d'utilité publique).

Numéro Siret : 50050893200018 - président : Fabrice Ravaux - Siège social, 93 traverse Fontmerle 06600 à Antibes, organise fin de l'année 2020, un «Challenge Dance» gratuit selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cet «ESM Challenge Dance» n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook et Instagram.

Les sociétés Facebook et Instagram ne sauraient être tenues pour responsable, le cas échéant, des manquements à la légalité de ses modalités et/ou de son déroulement. Facebook et Instagram ne sont pas associées à ce jeu. La société organisatrice décharge donc Facebook et Instagram de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec cet «ESM Challenge Dance», son organisation et sa promotion. Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook et Instagram.

## Responsabilité des organisateurs

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement considéré par l'Organisateur comme rendant impossible l'exécution d' «ESM Challenge Dance» dans les conditions initialement prévues) le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné.

L'Organisateur ne garantit pas que le site fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique d' «ESM Challenge Dance», l'Organisateur se réserve le droit s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler l' «ESM Challenge Dance» au cours duquel ledit dysfonctionnement a eu lieu.

Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont il ne pourrait être tenu responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de les serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.)

L'Organisateur ne pourrait être tenu responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur à l' «ESM Challenge Dance».

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable du fait de l'impossibilité géographique ou technique à se connecter sur les liens cités dans le présent règlement.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable des pertes et/ou vols des dotations et/ou des retards lors de leur acheminement du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'Organisateur disqualifiera systématiquement tout participant qui détournera l'esprit d' «ESM Challenge Dance» en tentant d'augmenter ses chances de gains, soit en utilisant des moyens techniques ou illégaux connus ou à ce jour inconnus soit en utilisant en captant ou en détournant à son profit des informations confidentielles.

## Dépôt du règlement

Le présent règlement peut être téléchargé, sur le site web «Enfant Star et Match» spécifiée au début du règlement : [enfantstaretmatch.com/challenge-dance/](http://enfantstaretmatch.com/challenge-dance/)

## Modification de l'«ESM Challenge Dance»

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, en cas de force majeure, ou de toute autre cause, l'«ESM Challenge Dance» devait être reporté, écourté ou annulé.

La société organisatrice se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.



[www.enfantstaretmatch.com](http://www.enfantstaretmatch.com)